

Marcel Peiffer Audit SARL

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattaché à la CRCC de Nancy

9bis, rue du Professeur Roux
88000 Epinal

contact@cac-audit.fr

Tel 03 29 34 76 17

Fax 03 29 35 20 67

Fédération Médico-Sociale (FMS) Association

Zac de La Roche - 5, rue Roland Thiery

CS 80056

88026 EPINAL Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Marcel Peiffer Audit SARL

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
Rattaché à la CRCC de Nancy

9bis, rue du Professeur Roux
88000 Epinal

contact@cac-audit.fr

Tel 03 29 34 76 17
Fax 03 29 35 20 67

Fédération Médico-Sociale (FMS) Association

Zac de La Roche - 5, rue Roland Thiery
CS 80056
88026 EPINAL Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association F.M.S. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans la première partie du rapport, nous attirons votre attention sur le fait, qu'à partir du 01/01/2020, votre association a mis en application les nouvelles dispositions réglementaires à portée obligatoire, déclinées en articles, issues du règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID 19 crée des conditions particulières pour la préparation de l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leurs activités et leurs financements, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre de nos audits.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons notamment vérifié la correcte application du règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 modifié.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence des faits mentionnés ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 avril 2021.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Epinal, le 18 mai 2021

Pour la société Marcel Peiffer Audit SARL

Pierre BUR
Gérant
Commissaire aux Comptes Associé

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux /
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

FEDERATION MEDICO-SOCIALE - BILAN 2020

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	42 739,47	42 739,47	-	-
Frais de recherche et de développement	13 801,23	12 903,63	897,60	979,20
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	23 281,80	18 781,80	4 500,00	4 500,00
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	522 329,98	49 813,91	472 516,07	452 994,56
Constructions	32 092 157,93	21 538 696,13	10 553 461,80	11 500 550,89
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 231 315,75	3 731 872,56	499 443,19	559 608,36
Autres immobilisations corporelles	3 550 219,79	3 056 891,36	493 328,43	632 763,86
Immobilisations corporelles en cours	575 822,62		575 822,62	362 337,81
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	162 094,01		162 094,01	115 857,18
Autres titres immobilisés	15 000,00		15 000,00	
Prêts	780 501,17		780 501,17	733 235,71
			-	
Autres	80 862,58		80 862,58	88 558,74
Total I	42 090 126,33	28 451 698,86	13 638 427,47	14 451 386,31
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	167 786,14		167 786,14	155 916,36
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 864 424,33	84 296,83	2 780 127,50	3 076 228,45
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 385 058,55	115 000,00	1 270 058,55	608 733,84
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	18 316 910,03		18 316 910,03	16 708 658,90
Charges constatées d'avance	2 610,31		2 610,31	12 482,76
Total II	22 736 789,36	199 296,83	22 537 492,53	20 562 020,31
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	0	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	0	-
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	64 826 915,69	28 650 995,69	36 175 920,00	35 013 406,62

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

FEDERATION MEDICO-SOCIALE - BILAN 2020

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 310 899,51	7 135 075,04
Fonds propres avec droit de reprise	30 403,23	295 828,09
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation Réserves	4 102,42	4 102,42
Réserves statutaires ou contractuelles	7 177 937,23	7 141 739,93
Réserves pour projet de l'entité Autres		
Report à nouveau	3 745 493,70	- 1 093 933,67
Excédent ou déficit de l'exercice	4 163,50	171 434,99
Situation nette (sous total)	12 268 836,09	13 482 811,81
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 460 743,37	1 838 893,82
Provisions réglementées	1 553 167,73	1 552 622,27
Total I	17 286 910,69	17 045 762,89
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
Fonds dédiés	1 868 810,94	612 825,29
Total II	1 868 810,94	612 825,29
PROVISIONS		
Provisions pour risques	4 666 832,87	5 943 696,23
Provisions pour charges	3 384 351,04	2 129 156,18
Total III	8 051 183,91	8 072 852,41
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 248 952,70	4 819 418,97
Emprunts et dettes financières diverses	213 714,58	263 482,06
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	468 963,05	508 493,33
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 286 479,95	3 183 601,70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	4 229,34	23 161,73
Instruments de trésorerie		
Autres dettes	678 785,59	415 918,99
Produits constatés d'avance	67 889,25	67 889,25
Total IV	8 969 014,46	9 281 966,03
Ecarts de conversion Passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	36 175 920,00	35 013 406,62

Marcel Peiffer Audit
 SARL au capital de 8 000 €
 Inscrite sur la liste nationale des CAC
 Rattachée à la CRCC de Nancy
 9 bis rue du Professeur Roux
 88000 Epinal
 RCS EPINAL 452 713 209

FEDERATION MEDICO-SOCIALE - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens</i>	151 222,63 €	170 688,84 €
<i>Ventes de prestations de service</i>	2 507 211,02 €	3 030 708,25 €
<i>Produits de tiers financeurs</i>	22 632 275,99 €	21 675 802,17 €
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	7 795 109,73 €	7 621 130,36 €
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de	2 299 859,84 €	444 130,96 €
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
Autres produits	3 712 896,37 €	3 543 252,23 €
Total I	39 098 575,58 €	36 485 712,81 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	9 713 623,76 €	10 195 319,93 €
<i>Aides financières</i>		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 584 480,64 €	1 539 013,29 €
Salaires et traitements	15 541 196,72 €	14 380 646,33 €
Charges sociales	5 675 249,94 €	5 684 684,64 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 446 518,52 €	1 399 539,33 €
Dotations aux provisions	4 292 851,89 €	2 043 003,64 €
<i>Reports en fonds dédiés</i>		
Autres charges	1 153 942,79 €	1 060 739,82 €
Total II	39 407 864,26 €	36 302 946,98 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(309 288,68) €	182 765,83 €
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	24 283,29 €	28 940,00 €
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	24 283,29 €	28 940,00 €
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	117 441,46 €	134 202,83 €
Escomptes accordés	4 434,71 €	4 377,47 €
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	121 876,17 €	138 580,30 €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	(97 592,88) €	(109 640,30) €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(406 881,56) €	73 125,53 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	502 623,70 €	302 484,11 €
Sur opérations en capital	9 583,33 €	11 112,50 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	512 207,03 €	313 596,61 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	316 886,39 €	156 862,59 €
Sur opérations en capital	8 618,40 €	774,18 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	325 504,79 €	157 636,77 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	186 702,24 €	155 959,84 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	- €	- €
Total des produits (I + III + V)	39 635 065,90 €	36 828 249,42 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	39 855 245,22 €	36 599 164,05 €
Reprise résultat	224 342,82 €	(57 650,38) €
EXCEDENT OU DEFICIT	4 163,50 €	171 434,99 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	187 006,72 €	
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>	23 538,44 €	
TOTAL	210 545,16 €	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	187 006,72 €	
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	23 538,44 €	
TOTAL	210 545,16 €	



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2020

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

1. Présentation de l'association

1.1. Objet social

La F.M.S a pour objet social :

- La création et la gestion d'établissements et de services médico-sociaux,
- La conduite d'initiatives sociales et médico-sociales bénévoles en coordination avec les pouvoirs publics, principalement dans le champ de la prévention sanitaire et sociale,
- La mise en place de toutes formes d'actions visant à faciliter l'insertion des individus et du groupe familial dans l'environnement économique et social,
- L'information, la formation et la recherche dans le domaine sociale et médico-social,
- L'étude et l'application des systèmes de gestion visant à optimiser l'investissement public réalisé par la Collectivité en matière d'action sociale et de santé,
- La fourniture, pour le compte d'une autre personne morale poursuivant les mêmes buts, de prestations de gestion ou de conseils.

1.2. Nature et périmètre des activités sociales réalisées

La F.M.S est un prestataire de services à champs d'actions multiples. Elle intervient dans divers domaines d'activités dont :

- L'insertion sociale, économique, professionnelle, liée au logement
- L'accompagnement des personnes âgées et handicapées
- La protection des enfants, des adolescents et l'accompagnement familial
- Le soin des personnes en situation d'addiction
- L'information et la recherche dans le domaine social et médico-social

En 2020, elle regroupe 30 établissements et services.

1.3. Moyens d'actions

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- la gestion d'établissements et de services,
- l'organisation de campagnes d'information,
- la réalisation d'études permettant d'appréhender les besoins sociaux et médico- sociaux,
- la mise en place de manifestations publiques destinées à recueillir les moyens nécessaires à son action bénévole.
- le traitement documentaire des données à caractère professionnel concernant le champ social et médico-social, et sa restitution sous forme de publications, de conférences, ou de stages, aux divers partenaires concourant sur le territoire national aux mêmes fins.

2. Evènements principaux de l'exercice 2020

L'exercice 2020 se clôture par un résultat consolidé de +4 163,50€.

Les faits significatifs intervenus durant l'exercice sont les suivants :

- Le transfert de deux branches d'activités (anciennement nommée Services Plus et FMS Formation) aux SASU D'main et B'for par décision de l'AGE en date du 30/09/2020 avec un effet rétroactif au 01/01/2020,
- Les Pensions de Famille ont vu leur nombres de places habilitées augmenter de 14 places sur les sites d'Epinal et Rupt sur Moselle,
- La réforme du plan comptable associatif a généré d'importants reclassements portant notamment sur les subventions d'investissement et les fonds dédiés. Elle a également imposé la comptabilisation des contributions volontaires en nature (dons reçus, valorisation du bénévolat ainsi que les diverses mises à disposition) en vue d'une meilleure communication financière,
- La crise COVID-19 a engendré des surcoûts matériels (achats de masques, gels hydroalcooliques, ...), a impacté les dépenses de personnel (coût des remplacements) et a ralenti l'activité de certains établissements. Toutefois, l'impact financier reste mesuré au vu des dotations complémentaires des financeurs.

L'association n'a pas eu recours aux mesures de chômage partiel ni à la mise en place de restructuration de ses emprunts et a réglé l'ensemble de ses fournisseurs et salariés à échéance.

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 et de ses textes modificatifs relatifs à la réécriture du PCG, notamment 2015-06, 2016-07, et 2018-01.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément:

- Aux dispositions du code de commerce
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Permanence des méthodes

La valorisation de la provision pour départ en retraite a été ajustée en fonction de la dette actuarielle. Les autres méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, suite à l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06, sont les suivants :

- Application de la nouvelle présentation du bilan et du compte de résultat de l'association.
- Valorisation des contributions volontaires en nature en pied de compte de résultat. La méthode de valorisation retenue pour le bénévolat est la valeur de remplacement. Pour les mises à disposition gratuites de locaux, la méthode retenue est la valeur locative ; pour les mises à disposition de matériels la valeur vénale est retenue.

Continuité d'exploitation

La crise sanitaire de la COVID19 qui est survenue en 2020 ne remet pas en cause le principe de continuité d'exploitation.

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

4. Informations relatives au bilan

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations (en euros)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	79 822,50	-		79 822,50
Immobilisations corporelles	40 101 128,13	1 227 714,92	932 819,60	40 396 023,45
Immobilisations corp. en cours	362 337,81	213 998,97	514,16	575 822,62
Immobilisations financières	937 651,63	127 054,39	26 248,26	1 038 457,76
TOTAL	41 480 940,07	1 568 768,28	959 582,02	42 090 126,33

4.1.2 Tableau des amortissements (en euros)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	74 343,30	81,60		74 424,90
Immobilisations corporelles	26 955 210,46	2 170 006,01	747 942,51	28 377 273,96
TOTAL	27 029 553,76	2 170 087,61	747 942,51	28 451 698,86

4.1.3 Etat des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes.

4.1.4 Etat des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes.

4.1.5 Etat des immobilisations financières (en euros)

Liste des immobilisations financières en €	Montant
Titres de Participation	55 857,18
Prêts aux organismes collecteurs 1% construction	780 501,17
Dépôts et cautionnements versés	73 545,03
Parts dans les entreprises liées	106 236,83
Participation fonds de dotation FMS	15 000,00
Fonds de garantie mutuelle	7 317,55
TOTAL	1 038 457,76

4.1.6 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Bâtiments	Linéaire	20-25 ans
Agencements/installations	Linéaire	10-15 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3-10 ans
Véhicules	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	1 an

Conformément aux pratiques du secteur médico-social, la date de début d'amortissement des immobilisations est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit la date d'achat de bien.

En application des dispositions afférentes à la comptabilisation par composants et au calcul des amortissements selon les durées d'utilisation qui s'appliquent à l'instruction budgétaire et comptable M22 issue de l'arrêté du 15/12/2006, des amortissements dérogatoires ont été calculés sur les constructions et bâtiments acquis à compter du 1^{er} janvier 2007, à savoir :

- La MECS « la Passerelle »,
- Le bâtiment Annexe de l'ESAT de St-Nabord à Fraize,
- L'Unité de Vie Protégée de l'E.H.P.A.D. Jean-martin Moye (début d'amortissement en 2012)
- La résidence « La Court'Echelle » (début d'amortissement en 2020)

4.1.7 Etat des créances (en euros)

Créances	Montant brut en €	Echéances à – 1 an	Echéances à + 1 an
Usagers et comptes rattachés :	201 591,38	120 640,45	80 950,93
• Forfaits journaliers M.A.S.	67 388,00	51 016,00	16 372,00
• Participations dues par les usagers (Foyers Ariane Saphir, FAS/MRS, EHPAD J.M. MOYE, pensions de famille)	134 203,38	69 624,45	64 578,93
Organismes payeurs :	2 229 497,92	1 577 934,06	651 563,86
• Départements (Vosges et autres)	1 032 903,86	1 037 713,60	-4 809,74
• Etat	11 161,75	19 336,75	-8 175,00
• A.S.P. - Complément de rémunérations T.H. ESAT	264 234,35	264 234,35	
• Fonds Sociaux Européens	921 197,96	256 649,36	664 548,60
Clients E.S.A.T	351 030,55	351 030,55	0,00

Créances douteuses clients E.S.A.T	82 304,48	0,00	82 304,48
Autres créances	1 385 058,55	1 174 513,39	0,00
● Participations dues par les usagers	1 056,43	1 056,43	
● Autres redevables divers	394 721,26	394 721,26	
● Débiteurs divers	363 366,25	363 366,25	
● PAUF - Unifaf	127 133,75	127 133,75	
● Contributions volontaires (autoneutralisé)	210 545,16		
● Produits à recevoir (voir détail en rubrique 2.1.8)	280 473,65	280 473,65	
● Charges à répartir sur plusieurs exercices (voir détail en rubrique 2.1.11)	7 762,05	7 762,05	
TOTAL	4 249 482,88	3 224 118,45	814 819,27

4.1.8 Produits à recevoir (en euros)

Le montant total des produits à recevoir au 31/12/2020 est de 280 473,65 € détaillé comme suit (pour indication, dans le bilan consolidé, les produits à recevoir sont inclus dans la rubrique « autres créances ») :

Produits à recevoir - objet	Organismes débiteurs	Montant en €	Echéances
● Facture 2015-2016 - assignations à résidence - LOGEMA	Préfecture	5 110,95	A plus d'1 an
● Subvention Rotary Club - FAS LES ESSIS	Rotary Club	4 000,00	A moins d'1 an
● Facturation charges 4ème trimestre avancées par la FMS	B'for	1 182,30	A moins d'1 an
● Avoir Orange 2020 - Siège	Orange	4 228,29	A moins d'1 an
● Facture prestations compta/paie 4ème trimestre - Siège	D'main	1 571,10	A moins d'1 an
● Facture prestations compta/paie 4ème trimestre - Siège	B'for	1 571,10	A moins d'1 an
● Frais de gestion 2020 F.A.I.J.	C.D.	10 442,53	A moins d'1 an
● Avoirs Orange 2019 - SEI	Orange	35,64	A moins d'1 an
● Dégrèvement taxe foncière - AQUARELLE	Trésor Public	523,00	A moins d'1 an
● Avoirs Konica Minolta - CSAPA	Konica Minolta	246,42	A moins d'1 an
● Avoir EDF 2019 - RESIDENCE MON REPOS	EDF	15,80	A moins d'1 an
● Avoir Orange 2019 - ASSOCIATION	Orange	18,80	A moins d'1 an
● Avoirs Thyssenkrupp - EHPAD J.M. MOYE	Thyssenkrupp	535,43	A moins d'1 an
● Aide Covid - ESAT FLOREBOIS	DRFIP	12 822,69	A moins d'1 an
● Subvention Bruneau "Fracture numérique" - ASSOCIATION	Fondation Bruneau	2 500,00	A moins d'1 an
● Subvention Carsat 2019/2020 - Pass'age	Carsat	10 000,00	A moins d'1 an
● Subvention AG2R Novembre 2020 à Décembre 2021 - Pass'age	AG2R	5 714,29	A moins d'1 an
● Subvention AGIRC Novembre 2020 à Décembre 2021	AGIRC	44 285,71	A moins d'1 an
● Subvention Malakoff Novembre 2020 à Décembre 2021	Malakoff	100 000,00	A moins d'1 an
● Subvention Klesia Novembre 2020 à Décembre 2021	Klesia	75 000,00	A moins d'1 an
● Avoir Orange 2019 - RESIDENCE COURT'EHELLE	Orange	669,60	A moins d'1 an
TOTAL		280 473,65	

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

4.1.9 Valeurs mobilières de placement – Disponibilités (en euros)

Nature des disponibilités	Montant en €
Bons de caisse	-
Bons de caisse nantissement	740 060,00
SICAV	4 605,58
FCP et autres	192 389,23
Compte s/ Livret	10 387 337,83
FCP - CET	1 570,26
Contrat de capitalisation	276 969,69
Parts sociales	310 201,75
Comptes destinés aux usagers	4 030,00
Liquidités comptes courants Associatifs	6 335 690,03
Comptes de régie établissements	60 370,00
Caisse Siège social FMS	3 685,66
TOTAL	18 316 910,03

4.1.10 Charges constatées d'avance (en euros)

Le montant total des charges constatées d'avance au 31/12/2020 est de 2 610,31 € détaillé comme suit :

Nature des charges constatées d'avance	Montant en €
Loyer Epinal Habitat - CRDI	1 428,50
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2020 - CHRS LE BEILLARD	44,75
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2020 - CADA 2002	44,75
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2020 - HUDA	44,75
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2020 - CADA LESEMO	44,75
BNP PARIBAS Lease Group de novembre 2020 - ACCUEIL 115	44,75
Orange Business de décembre 2020 - EHPAD J.M. MOYE	958,06
TOTAL	2 610,31

4.2 Passif

4.2.1 Etat des fonds associatifs et leurs variations (en euros)

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

Libellé fonds associatifs	Solde en début de période	Augment.	Diminution	Solde en fin de période
Valeur du patrimoine intégré	335 779,32			335 779,32
Fonds de dotation Etat (1)	141 518,72		140 254,00	1 264,72
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	6 657 777,00	1 013 837,80	6 697 759,33	973 855,47
Fonds associatifs avec droit de reprise (1)	295 828,09		265 424,86	30 403,23
Fonds propres associatifs (2)	612 825,29	2 224 561,38	968 575,73	1 868 810,94
TOTAL	8 043 728,42	3 238 399,18	8 072 013,92	3 210 113,68

(1) Les fonds associatifs ont fait l'objet de reclassements en compte « subvention d'investissement » conformément à la réforme du plan comptable associatif.

(2) Parmi les mouvements de fonds propres associatifs, on recense les résultats suivants :

- + 85 000 € - ESAT FLOREBOIS – B.A.P.C – Résultat 2019
- + 1 574,26 € - D.S.L (C.R.D.I.) – Résultat 2017
- - 699,42 € Résidence Mon Repos - Résultat 2019
- - 26 139,78 € - Services Plus - Résultat partiel 2019
- - 1 574,26 € - D.S.L. (C.R.D.I.) - Résultat 2017
- - 4 661,69 € - D.S.L. (C.R.D.I.) - Résultat 2019
- - 122 892,08 € - Association – Résultat 2019
- - 21 471,91€ - Souris – Résultat 2019

Libellé autres capitaux propres	Solde en début de période	Augment.	Diminution	Solde en fin de période
Ecart de réévaluation	4 102,42			4 102,42
Excédents affectés à l'investissement	4 294 621,57			4 294 621,57
Réserves d'investissement	182 413,64	(1) 14 661,50		197 075,14
Réserve de trésorerie	660 888,87			660 888,87
Réserve de compensation	2 003 815,85	(2) 128 094,89	(3) 106 559,09	2 025 351,65
TOTAL	7 145 842,35	142 756,39	106 559,09	7 182 039,65

(1) Le montant de 14 661,50 € d'augmentation de la réserve d'investissement correspond à l'affectation suivante :

- 14 661,50 € - Résidence La Ballastière - Affectation du résultat 2019

(2) Le montant de 128 094,89 € d'augmentation de la réserve de compensation correspond aux affectations suivantes :

- 2 232,97 € - Résultat 2018 – C.H.R.S
- 2 089,71€ - Résultat 2019 – Résidence Saint-Antoine
- 11 051,17 € - Résultat. 2019 - F.A.S. Les Essis
- 9 042,87 € - Reclassement CP 2019 - F.A.S. Les Essis
- 9 749,48 € - Reclassement CP 2018 – Foyer Ariane
- 17 243,68 € - Résultat 2019 - Foyer Ariane
- 10 666,78 € - Résultat 2019 – Foyer Saphir
- 6 594,25 € - Résultat 2019 – S.A.V.S
- 1 396,75 € - Résultat 2019 – Accueil 115

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
 Inscrite sur la liste nationale des CAC
 Rattachée à la CRCC de Nancy
 9 bis rue du Professeur Roux
 88000 Epinal
 RCS EPINAL 452 713 209

- 864,81 € - Résultat 2019 – Pensions de Famille
- 7 337,75 € - Résultat 2019 – Parents-Thèses
- 20 571,90 € - Résultat 2018 – Cada Lesemo
- 26 894,61 € - Résultat 2019 – Ehpad Hébergement
- 2 358,16 € - Résultat 2019 – Ehpad Soins

(3) Le montant de 106 559.09 € de diminution de la réserve de compensation correspond aux affectations suivantes :

- 14 418,76 € - Résultat 2019 - Siège
- 7 380,09 € - Reclassement CP 2018 - F.A.S. Les Essis
- 8 967,80 € - Résultat 2018 - F.A.S. Les Essis
- 60 778,70 € - Résultat 2019 – M.A.S Aquarelle
- 2 612,76 € - Reprise CP 2018 – Foyer Saphir
- 393,35€ - Reprise CP 2018 – S.A.V.S
- 321,90 – Reprise CP 2019 – S.A.V.S
- 706,11 € - Résultat 2019 – Services Plus
- 8 025,06 € - Reprise CP 2018 – Ehpad Hébergement
- 2 954,56 € - Reprise CP 2018 – Ehpad Dépendance

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

4.2.2 Tableau de suivi des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de:	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions d'exploitation		8 963,50	805 154,43	796 190,93
Association			4 164,30	4 164,30
M.A.S l'Effeuilly		866,00	154 828,81	153 962,81
M.A.S l'Aquarelle			178 010,56	178 010,56
CSAPA			78 747,58	78 747,58
CADA 2002			11 315,00	11 315,00
EHPAD		8 097,50	378 088,18	369 990,68
Contributions financières d'autres organismes		188 041,35	1 282 832,69	1 094 791,34
Association			206 324,66	206 324,66
M.A.S l'Effeuilly			38 006,15	38 006,15
S.E.I			12 839,00	12 839,00
C.R.D.I		122 585,03	481 617,94	359 032,91
M.A.S l'Aquarelle			30 552,09	30 552,09
MECS La Passerelle		2 065,82	7 823,30	5 757,48
LOGEMA			30 743,48	30 743,48
S.A.A.G.V			31 126,47	31 126,47
PARENTS-THESES		26 000,00	138 000,00	112 000,00
EHPAD			7 101,00	7 101,00
ESAT FLOREBOIS		21 400,66	260 392,76	238 992,10
Résidence La Ballastière		15 989,84	38 305,84	22 316,00
TOTAL GENERAL	0	197 004,85	2 087 987,12	1 890 982,27

4.2.3 Tableau des reports à nouveau et d'affectation des résultats (en euros)

Libellés	Solde Débitéur	Solde Crédeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs	-78 441,21	5 121 742,85
Dépenses affectées au financement des mesures d'exploitation	-	671 329,92
Sous-total report à nouveau (1)	-	5 714 631,56
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-211 448,41	-
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (congrés payés)	-1 527 696,58	-
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (amort. Dérogatoires)	-229 992,87	-
Sous-total report à nouveau non financé (2)	-1 969 137,86	-
TOTAL = (1)+(2)	3 745 493,70	-

4.2.4 Echancier des dettes et charges à payer (en euros)

Dettes	Montant brut	Echéances à - 1 an	Echéances à + 1 an et - 5 ans	Echéances à + 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 248 952,70	503 736,60	2 040 662,30	1 704 553,80
Emprunts C.A.R.S.A.T.	121 923,13	49 541,78	72 381,35	-
Dépôts et cautionnements	91 791,45	-	91 791,45	-
Dettes fournisseurs	468 963,05	468 963,05	-	-
Dettes fournisseurs d'immobilisations	4 229,34	4 229,34	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 286 479,95	3 286 479,95	-	-
Autres dettes	678 785,59	678 785,59	-	-
Produits constatés d'avance (voir détail en rubrique 2.2.6)	67 889,25	67 889,25	-	-
TOTAL	8 969 014,46	5 059 625,56	2 204 835,10	1 704 553,80

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

4.2.5 Provisions et engagements en matière de retraite et similaires

Tableau des provisions pour risques et charges (en euros) :

Situations et mouvements	A : provisions en début d'exercice	B : Augmentation ou dotations de l'exercice	C : Diminutions sur reprise sur l'exercice	D : Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques :	5 943 696,23	878 740,45	2 155 603,81	4 666 832,87
Dont provisions pour prêts 1%	733 235,71	59 671,00	12 405,54	780 501,17
Dont provisions pour rémunération T.H.	53 480,19			53 480,19

Dont provisions pour formations	196 125,59		123 825,47	72 300,12
Dont provisions pour charges diverses	4 960 854,74	819 069,45	2 019 372,80	3 760 551,39
Provisions pour charges :	2 129 156,18	1 488 306,78	233 111,92	3 384 351,04
Dont Provision pour départ en retraite	560 208,14	197 901,78	156 578,43	601 531,49
Dont provision pour travaux	1 247 354,20	1 285 000,00	26 717,09	2 505 637,11
Dont provision pour CET	321 593,84	5 405,00	49 816,40	277 182,44
TOTAL	8 072 852,41	2 367 047,23	2 388 715,73	8 051 183,91

Les engagements pour le paiement des retraites sont provisionnés au regard de la stricte application de la convention collective du 15 mars 1966, à savoir :

Tout salarié permanent cessant ses fonctions pour départ en retraite bénéficiera d'une indemnité de départ dont le montant sera fixé à :

- un mois des derniers appointements, y compris les indemnités permanentes constituant des compléments de salaire, s'il totalise dix années d'ancienneté au service de la même entreprise,
- trois mois des derniers appointements, y compris les indemnités permanentes constituant des compléments de salaires, s'il a au moins quinze ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la présente convention,
- six mois des derniers appointements, y compris les indemnités permanentes constituant des compléments de salaire, s'il a au moins vingt-cinq ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la présente convention.

Par ailleurs, les provisions sont calculées 5 ans avant l'âge prévisionnel de départ en retraite, à raison de 20 % par an.

4.2.6 Produits constatés d'avance

Le montant total des produits constatés d'avance au 31/12/2020 est de 67 889,25 € détaillé comme suit :

Nature des produits constatés d'avance	Montant en €
Subvention 2021 'Famille monoparentales' du Conseil Départemental - CRDI	67 889,25
TOTAL	67 89,25

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

5. Informations relatives au compte de résultat

5.1 Résultat par activité pour l'année 2020 (en euros)

Résultat C/A par établissement	Déficit en euros	Excédent en euros
Gestion propre		
Association	-158 524,74	
Activités propres à l'Association	-24 224,81	

Activités commerciales de l' E.S.A.T. FLOREBOIS		165 901,86
Sous-total	-182 749,55	165 901,86
Solde au 31/12/2020	-16 847,69	
Gestion sous contrôle tiers financeurs		
Etablissements C.P.O.M. signé au 31/12/2016		70 339,79
Autres Etablissements	6 369,33	
Siège social F.M.S.	-55 697,93	
Sous-total	-49 328,60	70 339,79
Solde au 31/12/2020	21 011,19	
RESULTAT C/A CONSOLIDE 2020	4 163,50	

5.2 Ventilation des produits d'exploitation

5.2.1 Tableau de répartition des produits d'exploitation selon la source de financement

Organismes financeurs	Pourcentage
DEPARTEMENT	32,29%
C.P.A.M.	25,34%
ETAT	26,98%
USAGERS	5,71%
PRESTATIONS DE SERVICES / VENTES	4,95%
P.J.J.	1,27%
CAF	1,26%
FONDS SOCIAUX EUROPEENS	0,75%
AUTRES	1,45%
TOTAL	100,00%

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209

5.2.2 Tableau de répartition des produits d'exploitation par catégories de financement

Catégories de ressources	Montants
Produits de la tarification	22 632 275,99
Subventions	7 795 109,73
Produits des prestations et activités commerciales ESAT	2 672 116,26
Autres produits (participations, Allocations,...)	3 699 213,76
Reprise s/ provisions	2 299 859,84
TOTAL Produits d'exploitation	39 98 575,58

5.3 Contributions volontaires en nature

Le montant total des contributions volontaires en nature au 31/12/2020 est de 210 545,16€ détaillé comme suit :

Répartition par nature de charges (en €)		Répartition par nature de ressources	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	23 538,44
861 - Mise à disposition gratuite de biens	187 006,72	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations		875 - Dons en nature	187 006,72
864 - Personnel bénévole	23 538,44		
TOTAL	210 545,16		210 545,16

6. Autres informations

6.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de Direction n'est pas communiquée, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes versés en 2020 s'élèvent à 27 144 € TTC (et 648 € TTC, en supplément, versés dans le cadre du F.A.I.J.).

6.3 Garanties obtenues par les organismes financeurs

Sans objet

Epinal, le 30/04/2021

Marcel Peiffer Audit
SARL au capital de 8 000 €
Inscrite sur la liste nationale des CAC
Rattachée à la CRCC de Nancy
9 bis rue du Professeur Roux
88000 Epinal
RCS EPINAL 452 713 209